



## Programme de la CFPPA de Saône et Loire

Le programme coordonné de la CFPPA 71, qui est en cours, a été déterminé sur la base d'une évaluation. Il se veut évolutif dans la durée et donne des objectifs communs aux membres qui composent la conférence des financeurs.

### Adapter le fonctionnement de l'instance et le règlement d'intervention de la CFPPA pour clarifier certaines règles, entériner de nouvelles pratiques et engager des évolutions

Exemples d'actions proposées dans le programme :

- Mettre en place un calendrier annuel
- Rendre opérationnelles les modalités de vote à distance
- Clarifier les règles d'éligibilité au financement pluriannuel
- Supprimer le principe de dégressivité
- Expérimentation d'une contractualisation avec les territoires

Objectif 1

Objectif 2

### Faire évoluer le règlement d'intervention

Exemples d'actions proposées dans le programme :

- Définir et pérenniser les actions relevant du programme socle à développer dans le cadre de la contractualisation locale (activité physique adaptée, numérique, mobilité, lien social / lutte contre l'isolement)
- Favoriser le développement d'actions de prévention sur des thématique peu ou pas développées, notamment via des appels à projets dédiés
- Permettre le développement d'actions innovantes

### Optimiser la coopération entre les membres

Exemple d'action proposée dans le programme :

- Accentuer la coopération entre les membres de la CFPPA afin d'en améliorer la visibilité et de définir une vision commune de l'offre de prévention territoriale

Objectif 3

Objectif 4

### Définir une méthode d'évaluation des impacts de la politique de prévention sur la population âgée en Saône-et-Loire

Exemples d'actions proposées dans le programme :

- Évaluer les choix stratégiques pour appuyer les orientations futures de la CFPPA
- S'intéresser aux résultats du travail engagé, de cohérence mais également d'efficacité vis-à-vis de l'obligation de contrôle des fonds publics engagés
- Nécessite un temps long et un accompagnement

### Développer une culture commune de la prévention de la perte d'autonomie

Exemples d'actions proposées dans le programme :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du parcours de la personnes âgées
- Donner les moyens aux acteurs du territoire d'intégrer une logique et une perspective communes de lutte contre la perte d'autonomie par le biais de la prévention
- Faire connaître la CFPPA et ses objectifs

Objectif 5

Objectif 6

### S'inscrire dans une logique d'amélioration continue de la qualité des actions et leur évaluation

Exemples d'actions proposées dans le programme :

- Exploiter au mieux toutes les données recueillies, harmoniser les indicateurs
- Accompagnement des porteurs de projets afin de monter en expertise sur la prévention de la perte d'autonomie
- Mise en place de temps collectifs pour concrétiser les bienfaits d'une dynamique de réseau entre acteurs

### Donner la parole aux usagers

Exemple d'action proposée dans le programme :

- Définition des modalités de recueil de la parole des usagers autour de 3 objectifs : évaluation, recueil des besoins et contribution à la stratégie départementale de prévention

Objectif 7